

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 8 mars 2024

Délibération n° 14 - 2024 relative à la souscription de l'URCA à la SCIC Pôle européen du chanvre

*Vu l'article L712-3 IV 3° du code de l'éducation,
Vu les articles R711-10 et suivants du code de l'éducation,*

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la souscription de 8 parts sociales par l'URCA à la SCIC Pôle européen du chanvre pour un montant de 2 000 €.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	7
Nombre de pouvoirs	7		

Décompte des suffrages

Votants	27	Pour	27	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

le 12/03/2024



**Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON**

Document en annexe au présent extrait : Dossier souscription
Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 28/03/2024

Document mis en ligne le : 28/03/2024